



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**26-09-2014-06**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 26 septembre 2014**

Le vingt-six septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Absents excusés** : Mmes BAZIARD et BERT ainsi que M. MARGNAC.

**Pouvoirs** : Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.  
Mme BERT a donné pouvoir à M. LETARGUA  
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

**Secrétaire de séance élu** : Mme HILLOOU.

### **OBJET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil, pour approbation, le rapport sur le service public de l'assainissement pour l'année 2013. Il donne lecture de ce document à l'assemblée et l'invite à se prononcer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**APPROUVE** le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'affichage du présent rapport.

**TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ